



COMMISSION PREVENTION / MEDIATION / SECURITE

PV N°8 du 25/02/2026

Présents en distanciel : Dominique BELLET, Serge LIOGIER, Fabien FOURNAT, Patrick MATHE

Match CHIREL / CHADRAC D2 POULE A 07/03

Au vu des incidents de la rencontre du 27/10/2024 entre ces 2 formations, la commission recommande la mise en place de la caméra arbitre sur ce match. Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre.

Match FONTANNES / LEMPDES D4 POULE A DU 29/03/26

Au vu des incidents d'après match de la rencontre du 09/11/2025 et suite à la demande de la commission de discipline, la commission PMS soutient la demande celle-ci à savoir la présence de 3 arbitres officiels à la charge du club de LEMPDES ainsi que la présence de la caméra arbitre.

De plus, au vu de la configuration de l'enceinte sportive de FONTANNES, la commission demande une sécurisation de l'accès entre les vestiaires et l'aire de jeu au moyen de barrière.

Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre ainsi que du respect de la demande de la commission.

Match LANGEAC / ALLY-STJUST D3 POULE A du 08/03/2026

Au vu des incidents et de l'arrêt de la rencontre du 19/10/2025, la commission demande la mise en place de la caméra arbitre pour cette rencontre. Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre.

Match CHADRAC / VALS D1 du 15/03/2026

Au vu des incidents et de l'arrêt de la rencontre consécutif à ceux-ci, et appuyant la demande de la commission de discipline, la commission PMS préconise la caméra arbitre pour cette rencontre ainsi que 3 officiels confirmés et un délégué officiel. Les 2 assistants et le délégué seront indemnisés le jour même à moitié par chaque club. Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre.

Le match retour, prévu le 26/04/26 devra être couvert par le même système.



Match ST GEORGES D'AURAC / PORTUGAIS DE BRIOUDE D4 du 15/03/2026

La commission, au vu du match du 23/03/2025 entre ces 2 équipes, préconise la désignation d'un arbitre confirmé pour diriger cette rencontre ainsi que la mise en place de la caméra arbitre.
Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre.

**Le Président,
Fabien FOURNAT**